



FICHE TECHNIQUE COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES

Projet réalisé

Fiches Technique :

A-7

Date d'ouverture :

Février 2001

Date de mise à jour :

Mars 2002

Enjeux :

<input checked="" type="checkbox"/>	Préservation et mise en valeur de la biodiversité
<input type="checkbox"/>	Élaboration d'un code d'éthique
<input type="checkbox"/>	Amélioration de l'accessibilité au fleuve
<input type="checkbox"/>	Retour à la baignade
<input type="checkbox"/>	Autres

Nom du projet :

Mise en valeur des bandes boisées pour la protection des habitats fauniques sur la Charest et le ruisseau Gendron (phase II)

Promoteur :

Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA).

Localisation :

Bassin versant de la rivière Sainte-Anne.

Problématique :

Sillonnant tantôt le milieu forestier et agricole, la rivière Charest et le ruisseau Gendron montrent ponctuellement plusieurs anomalies quant à l'intégrité de leurs écosystèmes. De graves problèmes de qualité de l'eau, dus à l'intensification des activités humaines, y sont observés et affligent plusieurs milieux aquatiques dont le couloir de migration du Poulamon atlantique à Sainte-Anne-de-la-Pérade. L'Ombre de fontaine, une espèce très sensible, est présente par endroit, surtout en milieu végétalisé et stable, où l'eau y est substantiellement de meilleure qualité.

On note aussi des problèmes d'érosion des berges. La rivière Charest, à la hauteur de Saint-Prosper, fut le théâtre dans les années 1950 d'un glissement de terrain, laissant entre autres, une cicatrice de 300 X 525 mètres de superficie. Ce cataclysme a eu pour effet de modifier la dynamique hydrologique du cours d'eau engendrant notamment une déviation de la trajectoire d'un méandre en particulier. Avec l'intensification des activités humaines (forestières et agricoles), le problème d'érosion s'est accentué et provoque de fréquents atterrissements dans ce secteur. La sévérité de l'érosion de ce méandre cause préjudice aux propriétés riveraines mais surtout perturbe les milieux aquatiques en aval.

Le piétinement et le broutage par le bétail des bandes riveraines ont également des effets sur la qualité de l'eau et des habitats fauniques (déjections animales, érosion de surface).

Face à ces problématiques, le projet vise à mettre en valeur les bandes boisées de ces cours d'eau pour protéger les habitats fauniques présents. Les secteurs plus spécifiquement visés par le projet se situent à Saint-Prosper, surtout en milieu agricole. Plus spécifiquement, les tronçons visés sont :

- la rivière Charest, plus de 5,5 kilomètres;
- le ruisseau Gendron, plus de 7 kilomètres.

Solutions :

- Consolidation des bandes riveraines le long des trois cours d'eau en milieu agricole;
- Installation de structures de contrôle de bétail en milieu riverain;
- Stabilisation des berges (érosion sévère à deux points stratégiques) par enrochement et techniques de génie végétal;
- Aménagements fauniques de soutien des populations d'Ombles de fontaine indigènes.

Avantages :

- Amélioration de la qualité des habitats aquatiques et de l'eau;
- Amélioration de la qualité des habitats fauniques;

- Amélioration de la diversité biologique des bandes riveraines;
- Contrôle de l'érosion;
- Amélioration de l'aspect du paysage en milieu agricole;
- Projet qui s'inscrit parmi les priorités identifiées lors de la consultation publique du comité ZIP Les Deux Rives (annexe 2, atelier 1).

Faisabilités :

- Obtention de certificats d'autorisation de Pêche et Océans Canada et du ministère de l'Environnement du Québec pour les travaux ayant lieu dans l'eau;
- Requiert une implication des divers ministères et organismes;
- Requiert une implication des propriétaires riverains particulièrement des agriculteurs;
- Demande d'autorisation des propriétaires.

Partenaires visés :

- Compagnie forestière (volet II, Abitibi-Consolidated);
- Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (dont de végétaux);
- Ministère des ressources naturelles du Québec (Volet II MRN);
- Développement des ressources humaines du Canada (main d'œuvre);
- Propriétaires riverains implication (participation et prêt de matériel);
- L'Union des producteurs agricoles (agents en agro-environnement);
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (conseils techniques);
- Fondation de la faune du Québec (aménagement fauniques);
- Le comité ZIP Les Deux Rives;
- Programme Interactions communautaires;
- Société de la faune et des parcs du Québec.

Coûts :

Main-d'œuvre	95 000.72\$
Services spécialisés	3 730.00\$
Matériel	43 838.87\$
Équipement	12 484.35\$
Autres dépenses	8 270.51\$

Total des dépenses 163 333.45\$

Échéancier :

- Négociation des droits d'accès et préparation de superficie à traiter (mai 2001).
- Retrait du bétail (mai, juin 2001).
- Plantation (juin, juillet 2001).
- Aménagements fauniques (juillet, août septembre octobre 2001).
- Enrochement et génie végétal (septembre, octobre et novembre 2001 et à l'automne 2002).
- Suivi des travaux (septembre 2001).
- Rapport final et bilan des activités (décembre 2002).

Indicateurs d'atteinte de l'objectif :

Mécanismes d'évaluation pour les aménagements fauniques :

- Visite des sites pour vérifier l'état des aménagements et pêche électrique pour vérifier l'augmentation des populations de poissons, le taux de survie des alevins et d'éclosion des œufs incubés. Évaluation de la montaison des géniteurs sur les sites de fraie.

Mécanismes d'évaluation pour la stabilisation des berges :

- Vérification de l'état des aménagements, évaluation du taux de reprise de la végétation et de la mortalité des tiges;
- Mécanismes d'évaluation pour le retrait du bétail des cours d'eau et régénération des bandes riveraines boisées;
- Visites des sites pour vérifier le contrôle de l'érosion, l'état des aménagements (clôtures), l'évaluation de la revégétalisation et du taux de mortalité des tiges introduites.

Références :

Projet présenté par la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA).

Document de présentation du projet présenté dans le cadre du programme ÉcoAction 2000.

Personnes ressource : Éric Valiquette, directeur, Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA).

Notes supplémentaire :

Ce projet fut réalisé selon l'échéancier prévu par la CAPSA.

La stabilisation des berges par enrochement sera reportée à l'automne 2002.

Nous avons reçu de la CAPSA le rapport final sur mise en valeur des bandes boisées pour la protection des habitats fauniques sur la rivière Charest et le ruisseau Gendron en mars 2002.